

FIXATION DU SALAIRE HORAIRE DE L'EMPLOYE A TEMPS PARTIEL CHARGE DE L'ENTRETIEN
DES PLACES PUBLIQUES - N° 816 -

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'embaucher un employé pour l'entretien des places publiques de LUDRES, et propose Monsieur COURRIER Maurice Horticulteur, demeurant à FLAVIGNY 113 rue de Nancy.

Il convient de fixer le montant horaire qui lui sera alloué pour ces divers travaux. Monsieur COURRIER demande un salaire horaire de 14 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

Le Salaire horaire de M. Maurice COURRIER Ouvrier horticulteur à temps partiel chargé de l'entretien des places publiques est fixé à 14 Francs.